174441 - Que faut il retenir à propos du temps de paiement de la petite zakate

question

A quoi faut il se référer à propos du rapport entre le temps de la prière à faire le jour de la fête et le temps du paiement de la zakate: doit on tenir compte de la prirèe faite par l'imam ou de celle accomplie individuellement ou du temps de prière? Puisse Allah vous récompenser par le bien...

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il faut s'acquitter de la zakate avant la prière faite le jour de la fête, compte tenu de ce qui a été rapporté par Ibn Abbas (P.A.a) selon lequel: Le Messager d'Allah (Béndiction et salut soient sur lui) a prescrit la zakate de rupture du jeûne pour purifier le jeûneur des propos et actes vains(qu'il aurait proférés) et pour donner à manger au pauvre. Celui qui la paye avant la prière, l'aura effectuéede de manière aggréable. Celui qui l'aura effectuée après la prière, aura donné une aumône comme toute autre. (Rapporté par Abou Dawoud,1609 et par Ibn Madjah ,1827 et jugé bon par al-Albani dansSahih Abou Dawoud et ailleurs.

Ce hadith situe appremment le temps d'acquittement de la zakate par rapport à l'accomplissement de la prière faite pour la fête. Quand l'imam régulier termine sa prière, le temps de l'acuittement de la zakate est fini. Aucun compte n'est tenu de la prière faite individuellement. En effet, si on devait en tenir compte, on ne pourrait pas déterminer le temps (d'acquittement de la zakate). C'est pourquoi on a retenu la prière de l'imam.

Cepdendant si on se trouve dans un endroit où la prière n'est pas célébrée, comme en brousse, on acquitte la zakte selon le temps retenu dans le pays le plus proche des habitants de la brousse.

Al-Bahouti (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: Il est préférable de payer la zakate de

rupture du jeûne un jour avant la fête et avant la prière ou approximativement si on se trouve dans un endroit où l'on ne célèbre pas la prière. En effet, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui)avait donné l'ordre de la payer avant que les gens ne sortent pour aller prier selon le hadith d'ibn Omar. Selon un groupe, il est préférable de la payer quand on se rend au lieu de prière.
Extrait de Kashef al-Quinaa (2/252).

Allah le sait mieux.